

Immigration : une annonce qui ne répond pas aux besoins des entreprises

New Richmond, le 2 février 2026 – À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec concernant une nouvelle vague de 2 500 invitations dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC) déplorent que cette mesure ne réponde toujours pas aux besoins de la majorité des employeurs et travailleurs du secteur privé.

Plusieurs entreprises vivent une incertitude grandissante quant au maintien en emploi de travailleurs étrangers déjà intégrés et essentiels à leurs opérations. Les invitations annoncées, qui ciblent principalement la fonction publique et certains secteurs précis : santé, l'éducation, la construction, la petite enfance et le génie; n'offrent aucune garantie aux entreprises privées ni aux travailleurs dont les permis arrivent à échéance.

« Cette situation, combinée à la baisse des seuils d'immigration et aux restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), risque d'entraîner des conséquences économiques importantes dans des régions comme la nôtre souffrant déjà d'une population vieillissante. Il faut s'attendre à des retards de projets, des annulations de contrats, des réductions de production ou encore à une diminution des horaires ouvertes au public faute de main-d'œuvre disponible » affirme Valentine Palma, directrice générale de la CCIBDC.

Dans ce contexte, la FCCQ et la CCIBDC appuient la demande du gouvernement du Québec visant à ce que le gouvernement fédéral instaure une clause de droits acquis permettant aux travailleurs étrangers temporaires déjà présents au Québec de renouveler leur permis sans être pénalisés. Une telle mesure contribuerait à assurer la stabilité des entreprises, à préserver des compétences déjà bien intégrées et à répondre aux besoins économiques pressants des régions.

La FCCQ et la CCIBDC réitèrent l'importance d'instaurer une clause de droits acquis permettant aux travailleurs étrangers temporaires déjà présents au Québec de renouveler leur permis. Elle recommande également de revoir le PSTQ afin d'accorder une plus grande valeur aux offres d'emploi validées et aux métiers en pénurie, pour mieux répondre aux besoins réels des entreprises régionales.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC)

La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC) est un réseau dynamique de plus de 400 gens d'affaires des MRC Avignon et de Bonaventure. Par sa mission, la CCIBDC contribue à stimuler le développement économique régional et la vitalité des entreprises, à favoriser la concertation entre les acteurs du milieu, tout en défendant les intérêts de ses membres par son pouvoir de représentation et d'action.

- 30 -

Valentine Palma, directrice générale
Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC)
Cellulaire : 418 983 3125
valentine@ccibdc.ca